



DE HEURE-LE-ROMAIN

2. Le projet pédagogique de l'école

Ce projet est bâti sur le décret «mission» et sur le projet pédagogique de la commune d'Oupeye.

Notre projet pédagogique est de privilégier les apprentissages de base et en particulier le savoir-lire et le savoir-écrire, base de tous les apprentissages, dans le cadre du développement de l'autonomie.

Se centrer sur l'essentiel avec une pédagogie qui donne du sens, une signification à ce que l'on apprend de 2,5 à 12 ans.

FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT

A. Horaire

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8h25 - 12h00	8h25 - 12h00	8h25 - 12h00	8h25 - 12h00	8h25 - 12h00
13h50 - 15h30	13h50 - 15h30		13h50 - 15h30	13h50 - 15h30

B. Obligations scolaires

La période d'obligation scolaire commence avec l'année scolaire qui prend cours dans l'année civile pendant laquelle l'enfant atteint l'âge de 6 ans.

Toute absence d'un jour doit être justifiée par un mot écrit des parents.

Toute absence excédant 2 jours doit être accompagnée dès le troisième jour d'un certificat médical.

C. Journal de classe et fardes de communication en primaire

Les enfants reçoivent un journal de classe et une farde info. Ces documents servent de trait d'union entre l'école et la famille. Ils permettent aux parents de contrôler le travail et le comportement de l'enfant. Ces documents doivent être signés régulièrement.

PEDAGOGIE DE L'ETABLISSEMENT

A. Nos méthodes au quotidien

1. Compétences disciplinaires et transversales

Nous développons les différentes disciplines :

Français.

Mathématique.

Eveil historique et géographique.

Eveil scientifique et technologique.

Eveil artistique.

Education physique.

Langues.

Les méthodes :

La pédagogie active basée sur le vécu où l'enfant est acteur de ses apprentissages, où l'autonomie est mise en avant. Elle est source de progression et d'évolution.

La pédagogie différenciée est développée par diverses méthodes adaptées, des outils et des processus pour amener les enfants à acquérir les apprentissages (les socles de compétences) selon leur niveau, à leur rythme et en tenant compte de leurs difficultés.

La continuité des apprentissages par le travail en cycles: remise du matériel et enrichissement des référentiels des enfants au cycle suivant.

L'évaluation formative (non cotée): amener l'enfant à identifier son erreur et y à remédier.

L'évaluation sommative : bilan des acquis des élèves.

2. Découverte, production, création

En fonction des projets, permettre à l'enfant d'aborder différentes formes de productions et de créations comme :

- ▶ Le théâtre
- ▶ L'art
- ▶ L'écriture
- ▶ Les travaux de présentation

Chaque année, un projet de cycle est mis en place. Le projet amène les enfants à faire des découvertes dans différents domaines.

3. Articulation pratique/théorie

Par l'observation, la recherche, la manipulation, l'expérimentation, le jeu, l'enfant est amené à effectuer des apprentissages au départ de situations mobilisatrices, de situations problèmes, lors de défis et de projets.

4. Equilibre travail individuel et collectif

Alternance des différentes pratiques pédagogiques.

- ▶ Dans la classe: travail individuel, collectif, groupes de besoin, leçons frontales, différenciation, remédiation, groupes 2,5/6, 5/8, 8/10, 10/12...
- ▶ En maternelle: possibilité, en cas de besoin, de faire passer les élèves d'une classe à l'autre (sur et sous encadrement).

5. Les évaluations

- ▶ Des tests d'aptitudes sont organisés par le centre PMS (à la demande des parents).
- ▶ Des évaluations formatives tout au long de l'année.
- ▶ Des évaluations sommatives sous forme de bulletins ont lieu de façon régulière.
- ▶ Des évaluations externes en P2 et P5.
- ▶ Des bilans communaux en P4.
- ▶ Des évaluations certificatives (P2 et P6) visant à l'obtention du CEB(P6).

L'enfant éprouvant des difficultés insurmontables pour passer d'une classe à l'autre ou d'un cycle à l'autre ne pourra être maintenu qu'après un conseil de classe réunissant les enseignants qui ont eu l'enfant en charge, la direction et éventuellement un membre du PMS ou du centre de guidance. L'avis sera donné en fonction:

- du bulletin,
- de la farde de contrôles,
- des examens,

- de toutes autres preuves de difficultés,
- du rapport du PMS.

Un élève peut bénéficier d'une année complémentaire par étape. L'enfant aura un traitement pédagogique adapté (circulaire 1993 du 21/08/2007).

Première étape :

En maternelle (avec dérogation), ou au terme de la première ou de la deuxième année primaire.

Seconde étape :

Au terme de la troisième, quatrième, cinquième ou sixième année primaire.

Remarque : une dérogation pour maintien en primaire durant 8 années est indispensable.

6. Eveil aux professions

- ▶ Sensibiliser aux professions lors de visites ou d'interventions de personnes ressources (ex: boulanger, facteur, pompier...).
- ▶ Journée «Place aux enfants» à partir de la 4^{ième} année.
- ▶ Occasionnellement, journée d'informations proposée par une école secondaire.

7. Accès aux médias

Donner aux enfants l'occasion d'accéder aux médias:

- ▶ Bibliothèque de classe et de cycle
- ▶ Bibliothèque communale
- ▶ Utilisation de journaux (ex: Journal des enfants, presse quotidienne)
- ▶ TV, DVD, CD
- ▶ Ordinateurs et internet
- ▶ Publicité, affiches, livrets d'informations

8. Activités culturelles et sportives

- ▶ **Développer des compétences sportives** en pratiquant:

- la psychomotricité dès la 1^{ière} maternelle avec un professeur spécialisé et du matériel varié
- la natation dès la 3^{ième} maternelle
- diverses activités sont organisées (ex: marche parrainée, «courir pour la forme», occasionnellement journée sportive...).

- ▶ Promouvoir l'ouverture à la culture; ouvrir l'école sur le monde extérieur en recevant **des personnes** ressources et en organisant **des activités** (ex: exposés, spectacles, classes «sortie», visites, musées, expositions, pièces de théâtre...).

‣ Ouverture sur le monde par **des visites pédagogiques ou des classes de dépaysement**.
Celles-ci sont obligatoires car elles font partie d'un projet de cycle.

9. Citoyenneté

- Préparer l'enfant à devenir un **citoyen responsable** en le sensibilisant au **respect** de:
 - soi et des autres (ex: l'éducation à la santé, la tolérance, respect de la personnalité et des convictions, la responsabilité, la solidarité...).
 - des consignes, des règlements (ex: règlement de l'école, de classe élaboré par les enfants) et des tableaux de charges.
 - l'environnement (ex: ramassage des piles usagées, recyclage, tri des déchets, éveil à la nature et aux animaux).
 - Des lieux (propreté) et du matériel.
 - Vivre la citoyenneté dans les conseils de classe, de cycle, d'école (en collaboration avec les maîtres spéciaux) afin de discuter d'un problème ou du choix d'une stratégie à utiliser (projets, décisions).
 - Animations de l'apper, du Cipria, de Provélo.

Les parents prennent bien sûr une place active dans l'éducation de leurs enfants.

10. Ouverture sur le monde

- Favoriser la communication
 - Exposition lors de la présentation des projets menés
 - Différents marchés
 - Fêtes d'école
 - Soupers d'école
 - Spectacles des enfants (Saint Nicolas...)
 - Journal de l'école distribué aux élèves
- Eveiller au patrimoine
 - Le Village (la villa romaine, le canal, l'église)
 - Participation aux journées de commémoration
- Eveil à la seconde langue
 - Dès la troisième maternelle, initiation au néerlandais. Cette animation est organisée par G.F.
 - Selon le choix des parents (cycle 10/12) : anglais ou néerlandais.

Tous les exemples cités précédemment le sont à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés en fonction des projets de l'année.

Collaboration avec les parents

- * Réunion collective et par cycle en début d'année (matériel, méthodes, organisation des cours).
- * Réunion individuelle après chaque bulletin.
- * Contact individuel (parents, enseignants, direction).

Collaboration avec l'échevinat des sports

Collaboration avec l'échevinat de la culture

Fréquentation de la bibliothèque

Collaboration avec le P.S.E

Rue du Grand Puits, 49 - 4040 Herstal 04/237.90.30

Ce service assure le suivi médical des élèves et la mise en place de programmes de promotion de la santé (animations diverses dans les classes, projet hygiène, alimentation).

Collaboration avec le P.M.S

Centre psycho médico-social, place Coronmeuse 21, 4040 Herstal 04/248.80.61

Un service :

- Public, multidisciplinaire, accessible gratuitement, menant une action globale au profit des jeunes tout au long de leur scolarité.
- A l'écoute des élèves et de leurs familles, avec une garantie du secret professionnel.
- Présent en 1^{ière} ligne, sur le terrain scolaire mais indépendant par rapport à l'école.
- Travaillant en partenariat avec les services extérieurs (SAJ, S.O.S enfants).
- Qui assure la coordination des actions psycho-sociales et de promotion de la santé en collaboration avec la Direction.

La mission centrale des centres PMS est la guidance de l'élève en collaboration avec sa famille et l'école.

La prévention et le repérage précoce des difficultés d'apprentissage et d'adaptation.
L'orientation scolaire et professionnelle.

Collaboration avec le centre de guidance

rue du Ponçay, 4680 Hermée - 04/264.33.09

Ce centre de santé mentale est un lieu d'accueil pour toutes difficultés familiales ou scolaires. Toute une équipe (assistante sociale, logopède, psychologue) vous écoute et vous aide.

Contacts avec l'enseignement secondaire (réunions, visites, concertations)

Conseil de participation par école

B. Nos projets

Projets majeurs :

- * **Améliorer le savoir-lire et le savoir-écrire, base de tous les apprentissages dans le cadre du développement de l'autonomie.** (continuation).

PROJET INFORMATIQUE:

(Achats de 5 ordinateurs pour nos ateliers informatiques).

Dès septembre 2007, informer, apprendre et s'améliorer par l'élaboration d'un journal relatant la vie de l'école.

Projets secondaires :

Ces projets vous seront communiqués en début d'année scolaire.

En maternelle	
Au 5/8	
Au 8/12	

ANNEXES

1. En référence au décret mission du 24/07/1997, aucun minerval ne peut être perçu.

Ne sont pas considérés comme perception d'un minerval:

Les droits d'accès aux activités culturelles et sportives ainsi que les classes de dépaysement s'inscrivant dans le projet pédagogique du pouvoir organisateur ou dans le projet d'établissement ainsi que les déplacements qui y sont liés.

Les frais de participation à des abonnements, à des revues pour autant qu'ils soient facultatifs.